Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_029B-BF

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
3 avril 2025
Acte n° **2025-029B**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. CANILLO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. CANILLO Gibert

Date de la convocation : 20 mars 2025

Thème : 7.2 – FISCALITÉ

Objet : Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de procéder au vote du taux des taxes directes locales suivantes pour 2025 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)

et donc de maintenir en 2025 les taux communaux, à savoir :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2024 (rappel)	TAUX 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	55,60 %	55,60 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	157,74 %	157,74 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	19,25 %	19,25 %

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 55,60 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 157,74 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH) 19,25 %

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_029B-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2025 – acte n° 2025-029B page 2/2
Thème :	7.2 – FISCALITÉ
Objet :	Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
CANILLO Gilbert

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 8 AVR. 2025